



Réf. Farde e-Assemblées : 2492090

N° OJ : 81

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/01/2023

Objet : Représentation de la pièce "ANNA".- Convention.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles, notamment dans le cadre de son plan d'action pour l'égalité des femmes et des hommes, vise à sensibiliser les élèves des écoles de la Ville aux violences à l'égard des femmes ;

Considérant que la représentation théâtrale "ANNA", produite par la Compagnie KAORI, questionne le regard que pose la société sur un viol à travers le point de vue de cinq personnages: celui de la victime, de son entourage, de l'agresseur et d'une femme témoin de la scène ;

Considérant que la Compagnie KAORI a accepté de se reproduire le 24 janvier 2023, à 10h00 et 14h00 et que les représentations seront suivies de bords de scène avec les acteur.ice.s ;

Considérant que les représentations seront destinées au public des écoles de la Ville ;

Considérant que les représentations auront lieu au Centre sportif et culturel Pôle Nord, chaussée d'Anvers, 208 à 1000 Bruxelles ;

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention entre la Ville de Bruxelles et la Compagnie KAORI, ayant son siège social 12, rue Joséphine Rauscent à 1300 Wavre, représentée par son Président, Kevin Ghislain ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique: Adopter la convention entre la Ville de Bruxelles et la Compagnie KAORI dans le cadre de deux représentations de la pièce "ANNA" le 24 janvier 2023 à destination des écoles de la Ville.

Annexes :

[Convention Cie Kaori_FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)